

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Objet : Attribution marché de travaux d'eau potable  
Renouvellement de la canalisation primaire d'adduction et des canalisations de  
distribution Phase 2, communes de SOREZE**

**Séance du 15 juin 2023**

**L'an deux mille vingt trois, le quinze juin, à 15 heures 30, le Bureau du Syndicat des  
Eaux s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de M. Bernard VIALA.**

**Présents : M. VIALA, M. BATUT, M. BOURNEL, M. VIRVES, M. PINEL, M. LAMOTTE,  
M. GONTIER, M. ZANCHETTA**

**Avaient donné procuration :**

**Absents ou excusés : M. CAPUS, M. SOULARD, M. DARQUIER, M. BOUSQUET,  
M. VERNIER, M. BOUSCATEL, M. BARREAU,**

**Monsieur le Président expose au Bureau Exécutif**

- **qu'il a lancé une consultation selon une procédure adaptée conformément à  
l'article R2123-1 du CCP, en vu de conclure un marché de travaux pour le  
renouvellement de la canalisation primaire d'adduction et des canalisations  
de distribution Phase 2, communes de SOREZE**
- **que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour examiner les  
propositions des candidats et qu'elle a jugé l'offre du groupement  
OULES/SNR/EHTP d'un montant de 559 386,50 € HT comme étant  
économiquement la plus avantageuse**

**Le Bureau, après avoir pris connaissance du rapport de présentation de la procédure  
et après délibération, approuve la décision de la CAO et autorise M. le Président à  
signer les documents et pièces du marché à passer.**

**Fait et délibéré à CUQ TOULZA, les jour, mois et an susdits**

**Pour extrait conforme,**

**Le Président,  
B. VIALA**

**Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le**

